



COMMUNE DE ROUVRES (28260)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Le 28 avril 2026, le Conseil municipal de la Commune de ROUVRES (28260) s'est réuni Salle du conseil municipal en Mairie sous la présidence de Nathalie MILWARD, Maire, suivant convocation transmise le mardi 14 avril 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : CHESNEL Cyril, COZON Valentine, DEKIEN Patrice, FERRIÉ Thierry, LARGILLIÈRE Danielle, LEBON Christophe, LEFÈVRE Lucie, MENNESSON Odile, MILWARD Nathalie, PEROT-BIAS Sylvie, PICHOT Raymond, PONSARDIN Catherine, ROUILLARD Albert, VINCENT Christiane

Excusé ayant donné procuration : MAUFRAIS Aurélien à ROUILLARD Albert

Secrétaire de séance : ROUILLARD Albert

2026-021 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

Rapporteur : MILWARD Nathalie

VU la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59 ;

VU la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2251-3 et L. 2335-1 ;

VU le règlement budgétaire et financier de la commune ;

VU les délibérations antérieures du conseil municipal relatives à l'attribution de subventions aux associations ;

VU le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026, et notamment les crédits inscrits au chapitre des subventions aux associations ;

CONSIDÉRANT que les associations jouent un rôle essentiel dans la vie locale en contribuant à l'animation sociale, culturelle, sportive et solidaire de la commune ;

CONSIDÉRANT que le soutien aux associations s'inscrit dans une politique publique visant à favoriser le dynamisme territorial et la cohésion sociale ;

CONSIDÉRANT les missions d'intérêt général portées par les associations candidates, ainsi que leur impact positif sur la vie des habitants ;

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir un équilibre budgétaire tout en répondant aux besoins exprimés par les acteurs associatifs locaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'ATTRIBUER pour l'année 2026 les subventions aux associations suivantes, conformément au tableau ci-dessous :

| ASSOCIATION | Montant subvention en € |
|-------------------------------|-------------------------|
| Gymnastique volontaire | 650,00 |
| Rouvr' et vous | 650,00 |
| Aide AICSE (épicerie sociale) | 700,00 |
| Pompiers Anet | 135,00 |
| Association de pêche | 144,00 |
| Hôpital d'Houdan | 180,00 |
| ATENA 78 | 200,00 |
| Autres communes | 300,00 |
| TOTAL | 2 959,00 |

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes et conventions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Article 3 : DIT que les subventions seront versées sous réserve de la production des justificatifs d'utilisation des fonds alloués, conformément aux dispositions légales en vigueur ;

Article 4 : DIT que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité dans les conditions prévues par la réglementation.

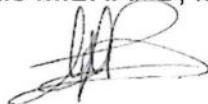
Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 28 avril 2026

Le président de séance,
Nathalie MILWARD, Maire



Le secrétaire de séance,
Albert ROUILLARD, 1er Adjoint

